

DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIONS ÉDUCATIVES ET CITOYENNES DES COLLÈGES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à projet 2020 - 2021

A retourner avant le **30 septembre 2020**

Le principal objectif du dispositif porté par les collèges est de favoriser l'émancipation et l'épanouissement personnel, social et culturel des jeunes. Les projets associent les collégiens, membres de la communauté éducative, autour d'actions éducatives, particulièrement sur la pause méridienne.

Nom du collège : Romain Rolland **Ville :** Ivry-sur-Seine

Merci de fournir les coordonnées du responsable du projet, à contacter pour demande d'informations complémentaires :

anne.soleilhavoup@ac-creteil.fr 06.48.74.45. 86...

NOM DU PROJET :

Sens critique

THÉMATIQUE RETENUE :

- Citoyenneté
- Inter culturalité
- Liens école primaire / collège
- Développement durable
- Accès à la culture
- Pratique sportive

ÉLABORATION DU PROJET :

Professionnel.les et personnes associé.es à la conception de l'action :

Merci d'indiquer les 2 protagonistes impliqués et leur fonction

- Personnel de vie scolaire :
- Personnel ATTEE :
- Enseignant, documentaliste : Élodie De Deken
- Partenaire associatif :
- Parents :
- Autre : Théâtre municipal Antoine Vitez (Ivry), Théâtre national des Quartiers d'Ivry, Théâtre National Jean Vilar (Vitry), lycée romain Rolland, lycée Adolphe Cherioux..

RAISON D'ÊTRE DE L'ACTION :

Ce projet vise à sensibiliser les élèves au spectacle vivant et à les rapprocher de l'offre culturelle qui existe sur le territoire à proximité directe de leur domicile. Le projet prévoit une sortie au théâtre pour l'ensemble des élèves de 4^e du collège ainsi que la mise en place d'un atelier de pratique théâtrale avec création d'analyses critiques de pièces et à les diffuser à l'ensemble des élèves du collège.

Il a également vocation à sensibiliser les élèves - et notamment les élèves en situation de décrochage scolaire - à la diversité des métiers qui peuvent exister dans le domaine des arts et du spectacle et de préparer l'orientation future des élèves en lien avec des formations générales (Lycée R.Rolland) et professionnelles (Lycées A.Chérioux, C. Claudel, J. Macé...) du bassin.

En résumé, les objectifs du projet sont les suivants :

- Initier les élèves à la culture artistique, au spectacle vivant
- Choisir, créer et travailler sur des textes
- Utiliser les outils numériques et de communications
- Mieux connaître l'offre culturelle du territoire
- Connaître de nouvelles familles de métiers
- Valoriser le territoire

ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION :

Nombre : **25** Niveau scolaire : **de la 5^e à la 3^e** Classe spécifique (SEGPA, ULIS...) :

NATURE DE L'ACTION :

Description :

Découvrir, pratiquer :

- Pour l'ensemble des élèves de 4^e : Assister à une pièce de théâtre sur les thématiques qui les concernent (réseaux sociaux, racisme, féminisme...)
- Pour les élèves de l'atelier (25 élèves, de la 5^e à la 3^e) : Pratique en atelier, hors temps scolaire

Rencontrer des professionnels du spectacle vivant :

- Pour l'ensemble des élèves de 4^e du collège : Les professionnels du spectacle viendront présenter quelques jours avant afin de préparer les élèves à être des spectateurs

- Pour les élèves de l'atelier (25 élèves, de la 5^e à la 3^e) : Des professionnels : metteurs en scène, comédiens, techniciens...viendront rencontrer les élèves (par groupes de 4 ou 5) afin de les aider à produire des critiques en utilisant divers supports multimédia.

L'objectif est de communiquer sur l'offre culturelle (théâtrale) proposée dans le bassin en direction de l'ensemble des élèves du collège via différents canaux (affichages sur écrans dans la cour, blog et site internet du collège).

Restitutions envisagées :

- Les critiques des pièces produites par les élèves de l'atelier seraient publiées sous divers formats (vidéos, podcasts, texte...) sur le blog ou le site internet du collège et pourront être lus par l'ensemble des élèves du collège.
- Une production théâtrale à partir de textes qui auront été choisis (ou écrits) par les élèves à l'aune des pièces qui auront été vues et analysées.

TEMPS DE L'ACTION :

Les actions doivent se dérouler hors temps scolaire, en dehors des dispositifs d'accompagnement éducatif proposés par l'Éducation nationale et principalement sur le temps de la pause méridienne.

L'action a lieu :

tous les **mardis en semaines paires** et principalement :

- entre 12h et 14h
 après les cours
 autre temps, merci de préciser :

- sur toute l'année scolaire
 autre période, merci de préciser :

BUDGET DE L'ACTION PRÉVUE :

L'aide financière est accordée aux projets recevables selon les modalités suivantes :

- Toute demande d'aide inférieure à 1 500 euros par projet, peut être financée sans obligation de cofinancement en particulier pour les collègues défavorisés.
- Toute demande d'aide comprise entre 1 500 et 3 000 euros par projet devra faire apparaître une recherche de cofinancement, autre que celui apporté par les foyers socio-éducatifs dont disposent certains établissements, déjà subventionnés par le Département en sus des fonds de réserve.

* Pour les demandes de cofinancement merci d'indiquer la date de la demande ou réponse éventuelle

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES : 2352. euros

Merci de préciser la nature et le montant pour chaque dépense :

- Matériel : **200 euros**
 Transport :
 Billets d'entrée : **1240 euros**
 Intervenants : **912 euros**
 Prestation(s) de service :
 Autre(s) :

TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES : 2352. euros

Merci de préciser la nature et le montant pour chaque recette :

- Fonds propres du collège : **1240 euros**
 Familles :
 Foyer socio-éducatif :
 Éducation nationale : **512 euros**
 Ministère de la culture :
 Ministère de la Recherche :
 Commune :
 Partenaire associatif :
 Conseil Départemental 94 : **600 euros**

→ Montant de l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre de ce dispositif : **600 euros**

→ Utilisation prévisionnelle de cette aide (nature de la dépense) : **Interventions de professionnels + matériel**

Merci de joindre impérativement la copie des devis ou des factures correspondantes.

- Demande(s) simultanée(s) pour ce même projet auprès d'autre(s) service(s) départemental (aux) :
 Service(s) :
 Nature de la demande :

- Projet inscrit dans le cadre d'un dispositif éducatif d'accompagnement de l'Éducation nationale
 Dispositif :
 Nature du soutien :

RENOUVELLEMENT DE L'ACTION :

La subvention départementale peut être accordée pour un même projet déposé par un collège dans la limite de 2 années consécutives.

- Année de création Reconduction (1^{ère}, 2^{ème}, etc.) : 1er
- Subvention accordée antérieurement dans le cadre de ce dispositif, montant : **2600 euros**

Autre aide départementale reçue antérieurement (quel service, quelle nature, année) :

.....
 Aide de l'Etat reçue antérieurement (Education nationale, DRAC ...), nature, utilisation et année :
30 HDSE reçues par la MLDS 94 , dont 12 utilisées en 2020 (2 enseignantes, 2 séances de 1h30)

PRÉCISIONS :

Étapes prévisionnelles :

Avant les vacances de Toussaint : Constitution du groupe d'élèves

Rentrée de Toussaint : 1er atelier puis une séance toutes les deux semaines (lecture de texte, travail de diction, posture...)

Dates de représentations :

"Mais regarde toi !" (Théâtre A. Vitez) : 05/11/2020 à 14h30 (26 élèves de 4e + 12 de l'atelier), 12/11/2020 à 14h30 (26 élèves de 4e), 13/11/2020 à 14h30 (26 élèves de 4e),

"Le monde est rond" (Théâtre A Vitez) : 20/01/2021 à 14h30 (25 élèves de l'atelier),

"Dislex" (Théâtre A. Vitez) : 02/04/2021 à 20h (30 élèves, 26 de 4e + 4 de l'atelier)

"Arthur et Ibrahim" (Théâtre TQI) : 01/04/2021 à 19h (2 x 30 élèves , 2x26 de 4e + 2x4 de l'atelier)

"Désobéir" (Théâtre J. Vilar, Vitry) : 14/01/2021 à 20h (30 élèves, 26 de 4e + 4 de l'atelier)

Publications des critiques : 2 semaines après les représentations

Juin 2021 : Représentation de fin d'année mise en scène et jouée par les élèves de l'atelier

VALIDATION DU PROJET PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE :

Le nombre de dossiers pouvant être subventionnés chaque année par le Département est de 2 dossiers au maximum par collège. Dans le cas d'un collège moins socialement favorisé, le nombre de dossier peut être porté à 3 par an.

Date et n° de l'acte administratif : Le projet sera examiné lors du **Conseil d'administration du 03/11/2021**

Merci de joindre une copie du relevé de Conseil d'administration correspondant.

Signature du chef d'établissement, date et cachet de l'établissement :

MODALITÉS ADMINISTRATIVES :

Dossier COMPLET à retourner **avant le 30 septembre 2020**

Par mail :

dec-education@valdemarne.fr

Par courrier :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction de l'éducation et des collèges
Service du projet éducatif
94 054 CRÉTEIL cedex

Pour être instruit le dossier doit être accompagné de toutes les copies de devis / factures correspondants.

Pour toutes **informations complémentaires**, vous pouvez contacter :

Isabelle NICOLAS - Coordinatrice des actions éducatives – Direction de l'Éducation et des Collèges

Tel : 01 56 72 88 54

Mame Diarra Ngom Diop – Assistante à la Direction de l'Éducation et des Collèges

Tel : 01 56 72 88 55